

Marianne Roth

La CFEJ demande la promotion de la santé psychique des jeunes



à jour!

Psychotherapie-Berufsentwicklung

10. Jahrgang, Nr. 1, 2024, Seite 46–47

DOI: 10.30820/2504-5199-2024-1-46

Psychosozial-Verlag

Impressum | Mentions légales

à jour! – Psychotherapie-Berufsentwicklung

ISSN 2504-5199 (Print-Version)
ISSN 2504-5202 (digitale Version)
10. Jahrgang Heft 1 / 2024, Nr. 19
<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2024-1>

Herausgeber

Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP
Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www.psychotherapie.ch
Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist ein Informationsorgan der ASP. Gleichzeitig versteht sie sich als Forum ihrer Mitglieder, in dem auch Meinungen geäußert werden, die unabhängig von der Meinung des Vorstandes und der Redaktion sind.

Redaktion

Peter Schulthess | Redaktionsleitung
peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20
Christiane Stieglitz | christiane.stieglitz@psychotherapie.ch
Nathalie Jung | nathalie.jung@psychotherapie.ch
Sandra Feroletto | sandra.feroletto@psychotherapie.ch

Redaktionsschluss

1. März für Juni-Heft | 15. September für Dezember-Heft

Verlag

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG
Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26
www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Abo-Verwaltung | Bezugsgebühren

Psychosozial-Verlag | bestellung@psychosozial-verlag.de
Jahresabonnement € 44,90 (zzgl. € 6,- Versand)
Einzelheft € 24,90 (zzgl. € 6,- Versand)
Studierende erhalten gegen Nachweis 25 % Rabatt auf das Abonnement.
Das Abonnement verlängert sich um jeweils ein Jahr, sofern nicht eine Abbestellung bis acht Wochen vor Ende des Bezugszeitraums erfolgt.
ASP-Mitglieder erhalten das Jahresabonnement zu einem Sonderpreis von € 35,- (zzgl. € 6,- Versand).

Anzeigen

Anfragen zu Anzeigen richten Sie bitte an den Verlag (anzeigen@psychosozial-verlag.de) oder die Geschäftsstelle der ASP (asp@psychotherapie.ch).
Es gelten die Preise der auf www.psychosozial-verlag.de einsehbaren Mediadaten.
ASP-Mitglieder wenden sich bitte direkt an die Geschäftsstelle der ASP.

Titelbild

Titelbild: © Adobe Stock / Vitaliy

Digitale Version

Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist auch online einsehbar:
www.a-jour-asp.ch



Die Beiträge dieser Zeitschrift sind unter der Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 DE Lizenz lizenziert. Diese Lizenz erlaubt die private Nutzung und unveränderte Weitergabe, verbietet jedoch die Bearbeitung und kommerzielle Nutzung. Weitere Informationen finden Sie unter: creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

à jour! – Evolution de la profession de psychothérapeute

ISSN 2504-5199 (Version papier)
ISSN 2504-5202 (Version numérique)
10. tome numéro 1 / 2024, 19
<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2024-1>

Editeur

Association Suisse des Psychothérapeutes ASP
Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www.psychotherapie.ch
La revue à jour! Évolution de la profession du psychothérapeute est un organe d'information de l'ASP. En plus, c'est un forum dans lequel on exprime des avis qui sont indépendants de l'avis du comité et de la rédaction.

Rédaction

Peter Schulthess | Directeur de rédaction
peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20
Christiane Stieglitz | christiane.stieglitz@psychotherapie.ch
Nathalie Jung | nathalie.jung@psychotherapie.ch
Sandra Feroletto | sandra.feroletto@psychotherapie.ch

Date de rédaction finale

1er mars pour juin | 15 septembre pour décembre

L'éditeur

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG
Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26
www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Gestion des abonnements | Frais de souscription

Psychosozial-Verlag | bestellung@psychosozial-verlag.de
Abonnement annuel € 44,90 (plus € 6,- de frais de port)
Prix du numéro € 24,90 (plus € 6,- de frais de port)
Les étudiants bénéficient d'une réduction de 25 % sur l'abonnement sur présentation d'un justificatif.
L'abonnement est reconduit d'année en année, à moins qu'une annulation ne soit effectuée au plus tard huit semaines avant la fin de la période d'abonnement.
Les membres de l'ASP reçoivent l'abonnement annuel au prix spécial de € 35,- (plus € 6,- de frais de port).

Annonces

Veillez adresser vos demandes de renseignements sur les annonces à l'éditeur (anzeigen@psychosozial-verlag.de) ou au bureau de l'ASP (asp@psychotherapie.ch).
Les prix valables sont ceux publiés dans les données médiatiques sur www.psychosozial-verlag.de.
Les membres ASP sont priés de s'adresser directement à la rédaction.

Couverture

Couverture: © Adobe Stock / Vitaliy

Version numérique

La revue à jour! Psychothérapie-Développement professionnel est également consultable en ligne : www.a-jour-asp.ch



Les articles de cette revue sont disponibles sous la licence Creative Commons 3.0 DE en respectant la paternité des contenus – pas d'utilisation commerciale – sans œuvre dérivée. Cette licence autorise l'utilisation privée et la transmission sans modification, interdit cependant le traitement et l'utilisation commerciale. Veuillez trouver de plus amples informations sous : creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

La CFEJ demande la promotion de la santé psychique des jeunes

Marianne Roth



Dans une prise de position¹ qui mérite d'être lue, la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) fait référence aux problèmes psychiques chez les enfants et les jeunes, ce qui représente actuellement le défi le plus fréquent en matière de santé. De nombreuses sources et études confirment ce fait. C'est ainsi qu'une étude de l'UNICEF² rapporte que 37% des 14-19 ans vivant en Suisse et au Lichtenstein souffrent de problèmes psychiques. 8% auraient tenté de mettre fin à leurs jours et 29,1% ne parleraient à personne de leurs problèmes. Les jeunes justifient cela par de mauvaises expériences vécues au cours de leur enfance (89%), le harcèlement et l'intimidation à l'école (44,4%), le fait de se sentir sans protection et mal aimé (28,4%), l'humiliation verbale (25,2%) ou les expériences de discrimination en raison de l'orientation sexuelle (12,9%).

La prise de position fait référence au fait que la charge mentale chez les jeunes est toujours plus élevée qu'avant la pandémie du COVID-19. Il est étonnant de constater que cette charge est bien plus prononcée chez les jeunes femmes avec 36% que chez les jeunes hommes avec seulement 15%. La CFEJ en conclut que les jeunes constituent un groupe particulièrement vulnérable et qu'il convient d'agir plus urgemment afin de promouvoir et de protéger leur santé psychique. La bibliographie détaillée en annexe du document fournit une preuve impressionnante de cette constatation.

Un manque criant de prise en charge

En ce qui concerne le soutien aux jeunes ayant des problèmes psychiques, il existe un déficit de soins qui représente un écart marqué par rapport aux besoins. Cela s'explique notamment par le fait que les soins se concentrent généralement sur les troubles psychiques dans leur intégrali-

té et que l'on accorde trop peu d'attention aux problèmes psychiques subcliniques, alors qu'ils devraient faire l'objet de mesures préventives efficaces et prometteuses. C'est pour cette raison et en raison du manque de prise en charge que de nombreux adolescents ne demandent pas d'aide. On estime à 375 000 le nombre de personnes qui ne demanderaient pas d'aide malgré leurs problèmes psychiques. Sans oublier que les normes sociales jouent un rôle dans la recherche d'aide, poussant les jeunes femmes à demander plus souvent de l'aide que les jeunes hommes.

La CFEJ fait la différence entre différents interlocuteurs et diverses sources auprès desquelles les personnes concernées recherchent de l'aide. Les experts tels que les psychologues, les psychiatres et les médecins apportent une aide formelle ; les experts sans rôle spécifique dans la prise en charge psychique tels que les enseignant(e)s et les assistant(e)s sociaux/sociales apportent une aide semi-formelle ; enfin, les personnes telles que les ami(e)s, les conjoint(e)s, les collègues et les cellules d'entraide (informations sur un site Web, programme en ligne) apportent une aide informelle. Tous ces organes devraient être renforcés et élargis.

Les obstacles à la recherche d'aide

Pour les jeunes gens, la stigmatisation constitue un obstacle plus important que pour les personnes plus âgées. Les jeunes n'ont souvent pas encore les compétences médicales nécessaires et donc la possibilité de détecter un problème d'ordre psychique. L'étude mentionne également la problématique des personnes issues de l'immigration qui, par manque d'information, ont difficilement accès au système de soins. L'arrière-plan culturel peut également jouer un rôle, lequel peut accorder à la santé psychique une autre valeur. Sans oublier les raisons économiques empêchant de demander de l'aide. Enfin, les enfants qui grandissent dans la pauvreté sont plus exposés à la stigmatisation et donc plus isolés, ce qui peut avoir un impact durable sur leur développement et leur santé psychique. En d'autres termes, les aspects sociaux définissent également en grande partie la santé psychique des enfants et des adolescents.

1 CFEJ : promotion durable de la santé psychique chez les enfants et les adolescents. Une prise de position de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse. Berne, mars 2024.

2 UNICEF : la santé psychique des adolescents. Étude concernant la situation en Suisse et au Lichtenstein. Zurich, 2021.

D'autres obstacles sont de nature systémique, tels qu'un manque de prise en charge des frais pour le traitement de problèmes psychiques. Par ailleurs, il règne une grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur du traitement psychique des jeunes. La CFEJ estime que le problème ne réside pas seulement dans le manque de personnel qualifié, mais aussi dans le fait que les offres ne sont pas suffisamment axées sur les besoins des groupes d'intérêts des jeunes. Elle recommande donc d'impliquer les jeunes gens dans la création et le façonnement d'offres adéquates.

Recommandations

La CFEJ présente un éventail de mesures visant à améliorer la situation par rapport à la santé psychique des jeunes. Outre un suivi à long terme pour améliorer les données, elle propose des mesures structurelles, par exemple la participa-

tion politique et sociale des enfants et des jeunes, des mesures préventives pour empêcher la violence et la discrimination, le renforcement des liens sociaux et de l'appartenance à un groupe, l'offre de perspectives en temps de crise et de défis mondiaux, le renforcement des compétences médiatiques et, le soutien dans l'utilisation des médias sociaux. Il s'agit également de réduire la pression exercée à l'école et d'encourager le jeu libre, etc. Enfin, les mesures visant à améliorer l'offre en matière de soins sont énumérées. C'est ainsi que les capacités d'offres ambulantes et stationnaires doivent prendre de l'ampleur et que les informations relatives aux offres de soutien et de conseil doivent être améliorées. Reste à savoir si les recommandations certes ambitieuses mais justifiées trouveront écho au niveau politique ainsi qu'un financement.

Marianne Roth est ancienne directrice de l'ASP.

